

Paris, le 21 mai 2015

3, avenue Victoria  
75184 PARIS Cedex 04  
Standard : 01 40 27 30 00  
Télécopie : 01 40 27 55 77

LE DIRECTEUR GENERAL

Mesdames et Messieurs les Secrétaires généraux des Organisations Syndicales centrales,

Suite à notre rencontre de ce jour, je vous adresse comme convenu une base de discussion.

Je souhaite tout d'abord rappeler que j'ai pris acte d'un mouvement suivi et d'importance pour l'institution et de nouveau saluer l'esprit de responsabilité de l'ensemble des organisations syndicales et des agents, esprit qui a permis d'assurer la continuité des soins dans l'ensemble des hôpitaux ce jour.

Vous avez exprimé le désaccord de vos organisations syndicales pour que le document d'orientation élaboré par la direction générale soit une base partagée. Vous avez exprimé vos préoccupations sur l'emploi et les conditions de travail et vos revendications sur les améliorations à y apporter.

Pour ma part, j'ai rappelé ma volonté de consolider l'emploi permanent au lit du malade, d'améliorer les conditions de travail des agents et de trouver un équilibre qui permette d'améliorer la prise en charge des patients, dans le respect du cadre budgétaire de l'AP-HP.

Je vous propose de renouer le dialogue à partir d'une base nouvelle mettant au centre des discussions les améliorations des conditions de travail et de l'organisation du travail, qui permettront de mieux répondre aux besoins des patients, et tenant compte des propositions des personnels.

A cette fin, je vous propose d'identifier les progrès qui peuvent permettre d'améliorer les conditions de travail et les conditions de prise en charge des patients et qui peuvent concerner par exemple :

- La poursuite de la déprécarisation des personnels
- Le logement
- Les engagements concrets sur la visibilité des plannings, la garantie des jours posés, le renforcement des équipes de suppléance, la réduction des faisant-fonction
- La prévention de l'absentéisme et du burn-out
- La reconnaissance des temps de travail collectifs et de la formation
- Les améliorations matérielles du cadre de travail.

Une meilleure organisation des temps de travail doit à la fois contribuer à améliorer le service au patient, en s'adaptant mieux à la diversité des besoins des malades, et rendre ces progrès possibles.

Soucieux d'un dialogue social exemplaire, je souhaite réaffirmer, comme cela a été fait en juillet 2014 dans l'accord trouvé avec les organisations syndicales, la méthode qui vise à rechercher, dans toute la mesure du possible, les points sur lesquels un accord majoritaire avec les organisations syndicales centrales peut être envisagé. Je vous propose de commencer la discussion par une première réunion consacrée aux sujets d'amélioration des conditions de travail.

Je vous propose de nous retrouver ce **mardi 26 mai 2015 à 15h00** en Salle Xavier Leclainche (2 rue Saint Martin 75004).

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Secrétaires généraux des Organisations Syndicales centrales, en l'assurance de mes sincères salutations.



Martin Hirsch